

CONTRAT DE LOCATION

Entre le s soussignés, il a été convenu ce qui suit :

1) PRINCIPE

Le propriétaire loue au locataire un meublé dont la désignation et l'équipement sont portés ci-dessous.

2) LOCATION

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par un maximum de4..... personnes. Le non respect de cette clause entraînerait la résiliation du présent contrat.

3) ARRHES

Pour arrêter la location, le locataire devra verser au propriétaire des arrhes, dont le total est égal à 25% du prix de la location.

4) ASSURANCE

Les lieux loués doivent être laissés en état de parfaite propreté au terme de la période de location. L'assurance (risques locatifs) est obligatoire de la part du locataire.

Adresse du propriétaire :

WALSH William
3 Grand Rue
86260 Vicq Sur Gartempe
email : wwalsh@laposte.net

Adresse de la location :

Tranquillité
Rue de Renoir
86270 La Roche Posay

Tel : 06 51 77 38 18

Type	Maison	Etat mobilier	Bon	Etat logement	Bon
Personne(s)	4	Vaisselle pour	4	Lit 2 place	1
Canapé lit	1	Jardin	Privé	Parking	Privé
Terrasse	Privé	Réfrigérateur	Privé	Lave-Linge	Privé
Cuisinière	Electrique	Fer à repasser	Privé	Table repasser	Privé
Télévision	Couleur	Eau chaude	Oui	Salle d'eau	Privé
Sejour/Cuisine	Oui	Micro ondes	Oui	Cafetière	Oui
Bouilloire	Oui	Grille pain	Oui	Couvertures	Fournies
Draps	Non fournis	Salon de Jardin	Oui	Barbecue	Oui

Pour la période duA 14 heures au à 11 heures,

le prix de la location est de Euros, charges comprises dont ci-joint 25% Euros payé par chèque No. du Le solde de la location est à verser à votre arrivée.

RECOMMANDATIONS AUX LOCATAIRES : Les locaux doivent être libérés le samedi matin à 11H 00 au plus tard ou le à selon accord avec le propriétaire.

Lors de votre arrivée, il vous sera demandé un chèque de caution de 200 euros pour les dégâts causés, s'il y a lieu, et un chèque de 30 euros pour le ménage, s'il n'est pas fait en fin de séjour.

(Nom et adresse du locataire) M
se déclare d'accord sur cette location, sur la foi des documents communiqués par le propriétaire. Le tribunal de commerce de Châtelleraut est seule compétent en cas de litige.

A retourner avant le :

Le propriétaire

Fait le :
approuvé" + signature

Le locataire

Fait le : "Lu et
"Lu et approuvé" + signature

.....